



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## alcoolémie

Question écrite n° 74425

### Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les actions engagées par le Gouvernement pour réduire le nombre d'accidents de la route provoqués par la consommation abusive d'alcool. Si la prévention et le renforcement des sanctions ont permis de diminuer considérablement le nombre d'infractions aux limitations de vitesse, les effets de cette politique sont plus restreints concernant la lutte contre l'alcoolémie des conducteurs. Parmi les facteurs pouvant être retenus pour expliquer ce phénomène, l'utilisation insuffisante de l'éthylotest dans les établissements de restauration suscite de vives inquiétudes. En effet, les restaurants et les bars en distribuent rarement à leurs clients qui ignorent ainsi leurs capacités à maîtriser un véhicule après une consommation d'alcool. Elle souhaite donc connaître les mesures qu'il engagera auprès de ces établissements pour les inciter à distribuer gratuitement des éthylotests à chacun de leurs clients.

### Texte de la réponse

La politique volontariste de lutte contre l'insécurité routière, portée au plus haut niveau de l'État depuis trois ans, a permis d'obtenir des baisses importantes du nombre de victimes sur la route et ces bons résultats doivent s'inscrire dans la durée. Pour mémoire, le bilan de l'accidentalité en 2004 a enregistré une diminution générale de 8,7 % du nombre de tués sur les routes, par rapport à 2003. Deux zones d'ombre subsistent en ce qui concerne les jeunes dont l'accidentalité a progressé de 0,7 % dans le contexte de baisse générale précitée et les usagers de deux-roues motorisés dont la situation demeure toujours préoccupante. En revanche, de nets progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'alcool. Le nombre d'accidents mortels avec alcool a chuté d'environ 40 % en trois ans, mais cette baisse suit la tendance générale observée depuis trois ans sur l'ensemble des accidents. Ainsi le taux d'accidents mortels avec alcool reste stable, aux alentours de 30 %. Les priorités du Gouvernement pour 2005, portent donc sur les actions en faveur des jeunes et les deux-roues motorisés sans relâcher les efforts pour lutter contre l'alcoolémie au volant. Sur ce point, des campagnes consacrées au thème « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » sont régulièrement reconduites chaque année, notamment au cours de l'été mais aussi avant les fêtes de fin d'année. Ces campagnes ont donné lieu à la production d'outils de sensibilisation qui sont largement utilisés par les associations qui reproduisent les campagnes de prévention à d'autres moments de l'année. Pour les fêtes de cette fin d'année 2005, une nouvelle campagne d'envergure a été lancée pour encourager la mise en situation du conducteur qui ne boit pas d'alcool pour reconduire ses proches en toute sécurité après une soirée. Cette personne sobre porte désormais le nom de « Sam » qui sera l'emblème national du conducteur désigné, de sorte que chacun puisse s'approprier le rôle important de celui qui conduit et qui par conséquent ne boit pas d'alcool. Cette campagne se poursuivra tout au long de l'année 2006 et sera relayée au niveau local par les préfetures et par les associations. En complément à cette opération, de nombreuses actions de sensibilisation avec distribution gratuite d'éthylotests ont été organisées avant les fêtes, en collaboration avec des associations, dans plusieurs villes françaises pour rappeler que dans le doute, il convient de tester son alcoolémie avant de prendre le volant. Déjà la campagne « l'éthylotest à un euro » menée l'année dernière avait permis de banaliser ce geste. Par ailleurs, pour mieux

protéger les jeunes conducteurs, le comité interministériel sur la sécurité routière du 1er juillet dernier a également décidé de renforcer les contrôles d'alcoolémie et de stupéfiant à proximité des discothèques et autres lieux festifs nocturnes. À ce sujet, les directeurs de ces établissements, de plus en plus conscients du rôle important qu'ils peuvent jouer dans la prévention du risque de l'alcool au volant, sont prêts à s'engager sur des règles communes visant à une consommation maîtrisée de l'alcool de la part de leurs clients lorsqu'ils sont conducteurs. Dans le milieu professionnel, de plus en plus d'entreprises qui ont signé une charte de prévention du risque routier en entreprise se sont équipées d'éthylotests pour en faire bénéficier leurs salariés avant tout déplacement et beaucoup d'entre elles réglementent les pots d'entreprises sans alcool.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nadine Morano](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74425

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2005, page 8901

**Réponse publiée le :** 7 février 2006, page 1377